

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CREUSE CONFLUENCE**

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 13 FEVRIER 2019 A CLUGNAT
--

Date de la Convocation	31/01/19
En exercice	58
Présents	48
Absents	10
Pouvoirs	2
Excusés	7
Non Excusés	3

L'An Deux Mille dix-neuf, le treize février, à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Creuse Confluence, s'est réuni à la salle mille-club de Clugnat, sous la présidence de Monsieur Gilles HENRY en l'absence excusée de Monsieur Nicolas SIMONNET.

Présents :

- MM. : ALANORE J.B, ASPERTI P., BEUZE D., BRIAULT T., CHASSAGNE G., CHIRADE G., COLLINET F., CONSTANTIN J., DECARD J., DELCUZE M., DERBOULE R., DURAND D., FOULON F, GIBARD P., GRIMAUD H., HENRY G., JOUANNETON M., JULLIARD C., LESAGE M., LYS G., MALLERET D., MAUME P., MERAUD S., MORLON P., PAPINEAU B., RIVA F., ROBY J-P., SAINTEMARTINE J.C. THOMAZON G., THOMAZON Y., TOURAND B., TOURAND C., TURPINAT V., VICTOR C.
- MMES. : AUFRERE M., BRIAT O., BUNLON M-C., CHARDIN M-H., CREUZON C., DUMOND M., FERRION M., GRAVERON C., MARTIN J., PIERRON M-T., ROBY C., ROMAINE R. SAUVE L., VIALLE M-T.

Excusés :

- MM. : AUJOURD'HUI M., COUTURIER L., JANNOT S. (pouvoir à RIVA F.) ; PICHON R., SIMONNET N. (pouvoir à HENRY G.).
- MMES. : ANNEQUIN A., GLOMEAUD N.,

Absents (es) (non excusés (es)) :

- MM. : BANVILLE J., PRUCHON J.
- MME. : BRIDOUX A.

Secrétaire de séance : Monsieur THOMAZON Yves

Présentation des Chantiers d'Insertion en présence de Madame GOUDARD (Conseil Départemental de la Creuse) et le Réseau Creusois des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (IAE)

Le Réseau Creusois des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (IAE) et Madame Goudard font savoir que le territoire de Creuse Confluence ne dispose pas de structure d'insertion.

Ces structures permettent d'aider les habitants rencontrant des difficultés à l'insertion professionnelle à retrouver un emploi. Ces personnes, par le biais de l'IAE, effectuent plusieurs types de travaux (ex : construction, entretien d'espaces verts, rénovation de bâtiment...).

L'IAE est agréé par l'Etat. Pour être force de projet, l'IAE effectue une recherche de partenariat (collectivités, entreprises...).

Il est proposé à l'Assemblée, dans un premier temps, de mettre en place des chantiers d'insertion itinérants sur le territoire.

Informations concernant les contrats et les accompagnements :

- Proposition de 8 recrutements de personnes éloignées de l'emploi sur le territoire de Creuse Confluence
- CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion) à 24h par semaine
- Accompagnement socioprofessionnel individuel
- Les personnes disposeront d'une partie formation en plus de l'emploi

Les chantiers pourraient débuter en avril/mai 2019.

Pour pouvoir intégrer les chantiers d'insertion, les personnes doivent être inscrites à Pôle Emploi, à la Mission Locale (pour les jeunes), CAP Emploi (pour les travailleurs handicapés) ou au CIP du Conseil Départemental (pour les bénéficiaires du RSA). Il faut être demandeur d'emploi depuis un certain temps et être bénéficiaire des minima sociaux. Les profils peuvent être divers et variés. Sur Creuse Confluence, le nombre d'habitants disposant du RSA s'élève à plus de 250.

Il est demandé aux Communes d'informer la structure s'ils ont des travaux à effectuer. Les Communes ont jusqu'au 15 mars 2019 pour les informer.

L'IAE demande également s'il est possible de mettre à disposition un local (ex : garage...).

Mot d'accueil de la Commune de Clugnat

Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du mercredi 28 novembre 2018.

Monsieur Constantin demande que soit modifiée la partie délibération 2018/305 concernant la vente du multiple rural de Budelière. Il précise que le bâtiment n'a pas fait l'objet d'une réhabilitation et que la vente de ce bâtiment n'a pas été approuvée à l'unanimité mais à la majorité. La délibération sera modifiée de la même manière. Il fait savoir également que le Conseil Municipal n'accepte pas la vente à ce prix.

Monsieur Turpinat précise que le prix correspond à la valeur nette comptable au 31/12/2018 (montant total des dépenses de l'opération – montant des subventions perçues) et reprise des contrats de prêt en cours, règle qui a été appliquée pour chaque commerce redonné aux Communes.

Monsieur Henry fait savoir que les modifications seront effectuées sur la délibération et le compte rendu du Conseil Communautaire.

Le compte rendu du Conseil Communautaire du mercredi 28 novembre 2018 a été approuvé et sera modifié conformément à la demande.

1- Ressources Humaines : Président Mr Simonnet

En l'absence de Monsieur Simonnet, il est demandé à Monsieur Guillerme (Directeur Adjoint) de présenter les dernières informations sur la partie Ressources Humaines.

- ALSH Gouzon et Jarnages : Une rencontre a eu lieu avec les animatrices des deux sites. Une mise au point sur les horaires des agents a été faite. Pour rappel, les deux Communes doivent signer les conventions.
- Document Unique : Une réflexion est en cours sur un document unique. La Communauté de Communes a l'obligation d'élaborer un document unique. Il s'agira d'un travail qui sera effectué tout au long de l'année.
- Point sur le Comité Technique :
 - Le Règlement de fonctionnement du Comité Technique
 - Les cycles de travail
 - La mise à disposition du personnel ALSH
 - Le transfert Ecoles sur les questions soulevées par le personnel

Concernant le transfert de la compétence écoles, le service ressources humaines a commencé à recenser le personnel des écoles du territoire.

2- Tiers lieu :

Le projet de tiers lieu a été confié au cabinet d'architecture « Lemaire / Leveque » (Boussac) pour un taux de maîtrise d'œuvre à 8,36 % et un montant maximum de travaux à 800 000 € HT. Un Avant-Projet Sommaire (APS) définitif sera présenté le 26 février 2019.

Le tiers lieu disposera :

- Rez-de-chaussée : MSAP, Office de Tourisme et salle d'exposition
- 1^{er} étage : Médiathèque
- 2^{ème} étage : Espace de Coworking (espace de travail partagé)

Ce projet bénéficiera de financements auprès de différents partenaires (DRAC...) qui restent à évaluer.

Une visite est programmée le 15 février 2019 à la médiathèque de Royère de Vassivière pour voir un équipement équivalent.

Etant donné que la MSAP a plus de partenaires que prévu, il a été décidé que celle-ci aurait 22m² au lieu de 14m² au sein du tiers lieu.

Délib n°2019/03 - Tiers lieu - Résultats Consultation Mission de Contrôle Technique

Dans le cadre du projet de tiers lieu, la Communauté de Communes doit faire appel à des entreprises pour la solidité des ouvrages, la sécurité des personnes, l'accessibilité handicapée et la vérification électrique. Monsieur Foulon fait savoir que ces contrôles ont été rendu obligatoires.

Il précise que quatre bureaux ont été consultés et ont répondu comme suit :

MISSION CONTRÔLE TECHNIQUE	TOTAL H.T.	TOTAL TTC
BUREAU VERITAS	Pas de réponse	Pas de réponse
APAVE	3 100,00 €	3 720,00 €
QUALICONSULT	3 330,00 €	3 996,00 €
SOCOTEC	4 530,00 €	5 436,00 €

MISSION CONTROLE/VERIFICATION AVANT MISE SOUS TENSION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	TOTAL H.T.	TOTAL TTC
BUREAU VERITAS	Pas de réponse	Pas de réponse
APAVE	200,00 €	240,00 €
QUALICONSULT	240,00 €	288,00 €
SOCOTEC	400,00 €	480,00 €

Il propose de retenir les offres du bureau APAVE sachant qu'elles sont financièrement les plus intéressantes et que les prestations sont de qualités.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité de suivre cette proposition et dit que le bureau APAVE effectuera les missions de contrôle technique et de vérification électrique.

Délib n°2019/04 - Tiers lieu - Résultats Consultation Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé

La Communauté de Communes a l'obligation de faire appel à un Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (SPS) lorsqu'il y a plusieurs entreprises en même temps sur le chantier.

Il précise que quatre bureaux ont été consultés et ont répondu comme suit :

MISSION SPS	TOTAL H.T.	TOTAL TTC
SOCOTEC	Pas de réponse	Pas de réponse
SARL CORDIA	2 100,00 €	2 520,00 €
VERITAS	2 500,00 €	3 000,00 €
CABINET VERLIAT	2 265,00 €	2 718,00 €

Monsieur Foulon propose de retenir l'offre de la SARL CORDIA sachant qu'elle est financièrement la plus intéressante et qu'elle propose un nombre d'heures plus important.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité de suivre cette proposition et dit que l'entreprise SARL CORDIA effectuera la mission de SPS.

3- MSAP Boussac :

Délib n°2019/27 - Convention de labellisation « Point accès numérique Caf » - MSAP Boussac

Afin d'établir des contacts efficaces et permettre aux usagers d'avoir une réponse immédiate, la CAF souhaite modifier ce qui été initialement convenu (rendez-vous visiocontact...) en proposant différents canaux de relation de service (VisioContact, accès aux sites internet...).

La CAF propose de nouveaux créneaux et jours pour la hotline et le visiocontact ainsi que la mise à disposition d'un service civique un jour par semaine.

Afin de modifier le service, la Communauté de Communes doit conclure avec la CAF une convention de labellisation « Point accès numérique Caf ».

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la signature par le Président d'une convention entre la Communauté de Communes et la CAF.

Délib n°2019/28 - Avenant n°1 à la convention cadre de la maison de services au public de Boussac

Monsieur Foulon rappelle que la Communauté de Communes a la compétence « gestion des maisons de services au public » et ce depuis le 1^{er} janvier 2018.

Il fait savoir que la Communauté de Communes, depuis cette date, est gestionnaire de cette MSAP en remplacement de la Commune de Boussac.

De plus, il informe l'Assemblée que la MSAP dispose d'un nouveau partenaire (MSA) depuis le 1^{er} janvier 2019.

Afin d'actualiser la convention cadre initialement conclue entre les partenaires (CAF, CARSAT, Pole emploi, CPAM) et la Commune de Boussac, il est nécessaire d'établir un avenant à cette convention en prenant en compte le changement de gestionnaire et l'intégration de la MSA au sein de la MSAP de Boussac.

Le projet d'avenant n°1 présenté est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée délibérante.

4- Restructuration du Cinéma (Evaux-les-Bains) :

La réflexion menée, concernant les travaux du Cinéma d'Evaux-les-Bains, a conduit à plusieurs points importants :

- La rénovation du cinéma existant,
- Le changement des sièges,
- La suppression du bar
- La création d'un lieu d'accueil pour les adolescents
- L'accessibilité handicapée
- Réaménagement de l'espace extérieur

Le coût des travaux est estimé à 660 000 € HT pour une enveloppe totale de 898 000 € HT.

Monsieur Henry présente le calendrier :

- ✓ Choix du maître d'œuvre : Avril 2019
- ✓ Conception : Février 2020
- ✓ Choix des Entreprises : Mai 2020
- ✓ Travaux : Juin à fin 2020

Il fait savoir qu'il a été proposé de maintenir les prestations cinéma pendant la durée des travaux. La salle communale accueillera les projections pendant cette période.

Avec la restructuration, l'EHPAD pourra participer aux projections.

La Commission sports et culture travaillera sur la possibilité d'effectuer des projections sur les cinémas de Boussac et de Gouzon.

Monsieur Henry rappelle que le cinéma intercommunal d'Evaux-les-Bains effectue 16 000 entrées par an.

5- Petite Enfance/Jeunesse : Président Mr Alanore

➤ Garderie

Monsieur Alanore rappelle que la Communauté de Communes n'est pas compétente en matière de garderie. De ce fait, il présente le coût de la garderie 2018 pour les Communes de Chambon-sur-Voueize et Evaux-les-Bains :

- Evaux-les-Bains : 21 913,00 €
- Chambon-sur-Voueize : 12 020,00 €

Il fait savoir que le coût de la garderie n'a pas encore été évoqué lors des Conseils Municipaux, c'est pourquoi, il ajourne la délibération et la proposera au prochain Conseil Communautaire.

Il précise que ces garderies en multi-accueils demandent au minimum deux personnes en permanence même s'il n'y a que dix enfants.

➤ Subventions

Il présente le montant des subventions 2019 aux Associations :

- Les Bambis : **144 000 €** soit 131 000 € et 13 000 € mi-temps comptable
- Les P'tits Filous : **163 000 €** soit 150 000 € et 13 000 € mi-temps comptable
- Vilaj : **64 000 €** dont 48 000 € de subvention forfaitaire ALSH, 8 000 € de prestation de service ALSH, 4 000 € de subvention forfaitaire pour le Point Information Jeunesse, 4 000 € de subvention forfaitaire pour une étude sur le soutien à la parentalité (sur le territoire de Creuse Confluence).
- Vilaj : 11 700 € de Fonjep

Concernant le canton de Boussac, les 15 Communes financeront l'animation locale et le volet scolaire, ce qui représente 1,50 € par habitant.

Monsieur Yves Thomazon précise qu'il était absent à la réunion sur le financement de l'animation locale et le volet scolaire mais que le Conseil Municipal donne un avis favorable. Toutefois, il ajoute qu'avant cela était pris en charge par l'ex EPCI Pays de Boussac.

Délib n°2019/05 - Avenant n°2 à la convention initiale entre la Communauté de Communes et l'Association « Les Bambis »

Monsieur Alanore fait savoir que la convention initiale est arrivée à son terme et qu'elle doit être prolongée par un avenant n°2. Celui-ci permettra également de définir le montant de la subvention 2019 (144 000 €) et ses modalités de versements (70 000 € en mars et 74 000 € en août).

Il propose de conclure avec l'Association « Les Bambis » un avenant n°2 à la convention initiale qui prendra effet au 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le projet d'avenant présenté à l'Assemblée.

Délib n°2019/06 - Convention annuelle d'objectifs avec l'Association « VILAJ »

Chaque année, la Communauté de Communes conclut avec l'Association « Vilaj » une convention annuelle d'objectifs. Celle-ci précise les différents objectifs demandés par l'EPCI et les modalités de versements de la subvention.

Pour l'année 2019, Monsieur Alanore propose de conclure une nouvelle convention d'objectifs.

Le projet de convention annuelle d'objectifs entre la Communauté de Communes et l'Association « Vilaj » est accepté à l'unanimité.

- Multi-Accueil « Les Bambis »

Délib n°2019/07 - Approbation du procès-verbal constatant la mise à disposition des biens entre la Communauté de Communes et la Commune de Chambon-sur-Voueize

La Communauté de Communes et la Commune de Chambon-sur-Voueize doivent établir un procès-verbal constatant la mise à disposition des biens. En effet, la Commune met à disposition les biens mobiliers et immobiliers du Multi-Accueil sur la Commune de Chambon-sur-Voueize.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Délib n°2019/08 - Convention d'occupation du domaine public entre la Communauté de Communes Creuse Confluence et l'Association « Les Bambis »

Monsieur Alanore fait savoir que, dans la continuité de la mise à disposition de l'équipement communal du Multi-Accueil de Chambon-sur-Voueize, il doit être conclu une convention d'occupation du domaine public entre la Communauté de Communes et l'Association « Les Bambis », sachant que cette dernière gère la compétence pour la Communauté de Communes.

La convention comprend les conditions d'utilisation des locaux communautaires affectés à l'exercice de la compétence et ce pour une durée de trois ans. La Communauté de Communes remboursera les frais selon un état récapitulatif transmis par la Commune.

Le projet de convention d'occupation du domaine public entre la Communauté de Communes et l'Association « Les Bambis » est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

- Accueil de Loisirs sans Hébergement (Gouzon et Jarnages)

Monsieur Alanore présente les capacités d'accueils :

- Gouzon : 32 enfants
- Jarnages : 25 enfants

Il précise que les deux ALSH effectuent un travail collaboratif pour mutualiser les différents documents. Il fait savoir que trois sorties culturelles et sportives mutualisées sont en préparation (Musée du costume à Moulin, Défiland à Montluçon et une autre journée avec Ufolep le matin et crêpes party l'après-midi à Gouzon)

Délib n°2019/09 - Approbation des procès-verbaux constatant la mise à disposition des biens entre la Communauté de Communes et les Communes de Jarnages et Gouzon

Dans le même principe que pour la Commune de Chambon-sur-Voueize, les Communes de Jarnages et Gouzon doivent, de fait, mettre à disposition les biens mobiliers et immobiliers affectés à l'exercice de la compétence ALSH.

Le Conseil Communautaire doit donc se prononcer sur les procès-verbaux constatant la mise à disposition des biens pour la compétence ALSH.

L'Assemblée approuve à l'unanimité les deux procès-verbaux pour la mise à disposition des biens affectés à l'exercice de la compétence ALSH.

- Micro-Crèche
 - Gouzon

Monsieur Alanore présente les photos « avant et après » des travaux à la micro-crèche de Gouzon et précise que le projet aura coûté environ 58 000 € financé par des fonds LEADER à 80%.

- Constats/projets

Il fait savoir que les Assistantes Maternelles sont de moins en moins nombreuses (surtout sur le secteur de Boussac) et que les Micro-Crèches deviennent de plus en plus chargées.

A l'avenir il faudra prévoir de nouvelles dispositions (ex : Maison d'Assistants Maternelles)

- Projet COLEOPTER
 - Projet Européen sur le territoire du Syndicat Mixte Fermé Est Creuse pour la rénovation énergétique
 - Proposition de projet de la Communauté de Communes Creuse Confluence : construction d'un bâtiment sur la Commune de Chambon-sur-Voueize pour le multi-accueil
 - Projet en lien avec différents acteurs (multi-accueil, parents...)

6- Santé : Président Mr Alanore

- Compte-rendu des réunions du 14 et 29 janvier 2019

Monsieur Turpinat présente le Contrat Local de Santé Départemental (CLSD) et le Volet Santé Mentale. Les indicateurs de santé sur le territoire creusois sont mauvais : dépression, suicide et addictions...

Il fait savoir que le CLSD comprend cinq axes pour des actions de préventions et que le volet santé mentale dispose d'un axe :

- Développer la prévention
- Lutter contre les addictions
- Améliorer le parcours de vie des personnes atteintes du cancer
- Faire des jeunes une cible prioritaire (enfance/jeunesse/parentalité)
- Maintenir et améliorer accès aux soins
- Santé mentale

La Communauté de Communes sera associée à ces actions.

- Mutualité Française

Dans le cadre de la recherche de solutions pour pallier au manque de médecin généraliste, la Mutualité Française a proposé 3 scénarii, le scénario retenu est le suivant :

- **Des salariés basés sur la MSP Boussac à 50 % et sur les autres MSP à 50%**
Pour l'année 1 et 2 : 2 ETP Médecin Généraliste avec un salaire net de 5 000 € (3,5 patients à l'heure/MG) avec 1 Assistante Secrétaire Médicale + 1 Assistant Médicale
Pour l'année 3 et 4 : 3 ETP Médecin Généraliste avec un salaire net de 5 000 € (3,5 patients à l'heure/MG) avec 1 Assistante Secrétaire Médicale + 1 Assistant Médicale

Monsieur Alanore précise que la Mutualité Française pourra bénéficier de 60 000 € si un médecin généraliste salarié s'installe sur la MSP de Boussac suite à l'appel à projets.

Une présentation sera faite aux membres du bureau (13 février 2019) puis aux professionnels de santé.

Monsieur Turpinat explique que 5 000 € est la rémunération de base. La mutualité française ne versera cette somme qu'en fonction de l'engagement du médecin généraliste.

Délib n°2019/10 - Bail précaire entre la Communauté de Communes et la société civile de moyens plurimédicale de Gouzou

La Société SCM Plurimédicale de Gouzou occupe actuellement deux cabinets pour la location d'un seul cabinet. En effet, le Docteur Parot accueille une étudiante en préparation de thèse et une autre étudiante en médecine.

Afin de régulariser la situation, il est proposé un bail précaire d'une durée de six mois et ce à compter du 1^{er} janvier 2019. La SCM Plurimédicale de Gouzou versera pour le deuxième cabinet la somme de 319.19 € TTC soit 221,16 € de loyer et 98.03 € TTC de provision de charges.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le projet de bail précaire entre la Communauté de Communes Creuse Confluence et la SCM Plurimédicale de Gouzou pour régulariser la situation.

- Courrier du Département de la Corrèze

Monsieur Meraud fait savoir que les médecins généralistes de la Creuse ont reçu un courrier du Conseil Départemental de la Corrèze avec des propositions intéressantes.

Madame la Présidente du Département de la Creuse a envoyé un courrier pour signaler son indignation et le Département de la Corrèze s'excuse du procédé, indiquant au passage « qu'il s'agissait d'une erreur ».

7- Développement économique/numérique : Président Mr Turpinat

- Région Nouvelle-Aquitaine

Délib n°2019/11 - Schéma Régional de Développement Economique pour l'Innovation et l'Internationalisation (SRDEII) – Approbation du projet local de développement économique – Signature de la convention de déclinaison avec la Région Nouvelle Aquitaine

Monsieur Turpinat présente les cinq axes :

- Axe n°1 – Renforcer l'accès au numérique et à la téléphonie mobile
- Axe n°2 – Conforter la dynamique économique, le développement de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) pour renforcer l'attractivité du territoire
- Axe n°3 – Favoriser l'agriculture locale, sa diversification et favoriser les circuits-courts
- Axe n°4 – Accroître le potentiel et l'attractivité touristique du territoire / Bâtir une stratégie de destination / Accompagner la montée en gamme des hébergeurs touristiques
- Axe n°5 – Conforter l'économie territoriale

Il rappelle que la Communauté de Communes Creuse Confluence est la seule du Département à mettre en place un partenariat avec les chambres consulaires. Celle-ci peut verser des aides directes (aides sur l'achat d'un véhicule pour une tournée, aménagement d'un magasin à 50%...).

Au cours du 1^{er} semestre 2019 se déroulera une journée d'informations où seront conviés des chefs d'entreprises, le monde de l'artisanat et du commerce...

La Région étant le chef de file en matière de développement économique (excepté en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise), la Communauté de Communes doit conventionner avec celle-ci pour pouvoir octroyer des aides aux entreprises.

Monsieur Turpinat propose à l'Assemblée de se prononcer sur le projet de convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté de Communes Creuse Confluence relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises.

Le Conseil Communautaire approuve la convention présentée pour permettre à la Communauté de Communes d'octroyer des aides aux entreprises.

➤ Extension du bâtiment MCT Déménagement

Les travaux ont commencé depuis une quinzaine de jours (fin janvier). Si les travaux se déroulent comme prévu, la livraison se fera en mai.

➤ Bâtiment Accueil d'Entreprises

La Communauté de Communes n'a reçu qu'une seule candidature pour la consultation de maîtrise d'œuvre. Il s'agit d'une candidature faite par les architectes Bodin.

Le taux de maîtrise d'œuvre correspond à 5% avec un montant de travaux estimé à 1 000 000 € HT. Il est envisagé un début de travaux pour septembre 2019.

➤ Logements intergénérationnels

- Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Délib n°2019/12 - Avenant à la convention entre le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et la Communauté de Communes Creuse Confluence

Dans le cadre des projets de logements intergénérationnels sur les Communes de Gouzon et Jarnages, la Communauté de Communes bénéficiait d'aides du Conseil Régional, soit 75 500 € pour le projet de Gouzon et 72 500 € pour le projet de Jarnages.

Afin de maintenir les financements cités et prolonger la durée de la convention initiale, il propose de conclure un avenant à la convention entre le Conseil Régional et la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la signature de l'avenant présenté entre le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et la Communauté de Communes Creuse Confluence.

- *Projet Gouzon*

Délib n°2019/13 - Acquisition d'un terrain à la Commune de Gouzon

Monsieur Turpinat fait savoir aux membres de l'Assemblée que la parcelle appartenant à la Commune de Gouzon et cadastré section AE n°451 est située à proximité des logements Creusalis, de la micro-crèche et de l'EHPAD. Celle-ci est idéalement placée pour la création des logements intergénérationnels. C'est pourquoi, Monsieur le Président propose d'acquérir le terrain d'une superficie de 1347 m² pour l'euro symbolique (sous réserve de l'avis du Conseil Municipal).

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité d'acquérir la parcelle citée pour l'euro symbolique.

- *Projet Jarnages*

Maître Sallet (Notaire à Gouzon) a estimé les bâtiments qui seront utilisés pour la création de logements intergénérationnels.

Il estime le premier ensemble entre 45 000 à 50 000 € et le deuxième bâtiment entre 6 000 à 8 000 €. La Communauté de Communes a proposé aux propriétaires 45 000 € et 8 000 €. La propriétaire accepte de vendre son ensemble immobilier pour 50 000 €.

➤ ZA

- *Gouzon* : Une réunion a eu lieu avec Infralim. Une étude de terrain a été demandée et la Communauté de Communes est en attente de la modification du PLU.
- *Jarnages* : Il serait envisageable de créer un rond-point mais cela à un coût élevé soit approximativement 500 000 € hors financements. Le Conseil Départemental a accepté d'effectuer une étude sur une desserte pour la future zone d'activité à Pierres Blanches sur la Commune de Jarnages.

➤ DORSAL

Monsieur Turpinat rappelle les jalons prévus :

- Jalon 1 (2018/2021) : 4 491 prises pour un coût à la Communauté de Communes de 594 900 €
- Jalon 1bis (2020/2022) : 4 200 prises pour un coût inconnu à ce jour

Il fait savoir qu'il y aura un Jalon 1bis + sur le territoire de Creuse Confluence qui s'effectuera en 2 tranches (5 156 prises FTTH restantes) et ce pour bénéficier du FTTH sur l'ensemble du territoire.

Délib n°2019/14 - Convention opérationnelle d'action foncière pour la revitalisation du centre-bourg entre la Commune de Jarnages, la Communauté de Communes Creuse Confluence et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine

La convention cadre relative à la mise en œuvre du programme pluriannuel d'intervention 2014-2018 de l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Nouvelle-Aquitaine sur le territoire de Creuse Confluence a été approuvée en 2018.

Pour engager une démarche de revitalisation du centre-bourg de la Commune de Jarnages et dans le cadre de la convention cadre, Monsieur le Président propose de conclure avec la Commune de Jarnages et l'EPF une convention opérationnelle d'action foncière pour la revitalisation de celui-ci.

Cette convention opérationnelle d'action foncière présentée est approuvée à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

➤ ZAI Boussac

Monsieur Rochet (artisan maçon) a sollicité la Communauté de Communes pour l'achat de 2 000 m² de terrain dans la continuité des parcelles vendues à l'Entreprise DAGARD. Il souhaite construire un bâtiment avec une toiture en photovoltaïque. Monsieur Thomazon propose la vente au prix de 3,80€ HT du m².

Le Conseil Communautaire accepte de vendre 2000 m² de terrain à Monsieur Rochet au prix de 3,80 € HT du m².

➤ Allez & Cie

La Communauté de Communes étudie toutes les solutions pour l'utilisation de ce bâtiment, c'est pourquoi, elle a fait appel à un architecte. Ce bâtiment a été construit en contrebas de la voirie, ce qui entraîne notamment des inondations. Il faudra effectuer des aménagements pour pouvoir utiliser ce bâtiment normalement.

8- Tourisme : Président Mr Papineau

➤ Création d'une voie verte (Montluçon/Evaux-les-Bains)

Monsieur le Président présente le projet de voie verte sur le territoire de Creuse Confluence. Il s'agit d'un tronçon de 27 km qui relie Montluçon à Evaux-les-Bains (12 km partie creusoise) sur les 93 km de ligne ferroviaire.

La ligne ferroviaire traverse deux régions. La structure porteuse prendra en charge l'entretien de cette voie verte. La procédure de demande de déclassement va prendre au moins 18 mois. Si la ligne est déclassée, on pourra envisager des aménagements nécessaires pour la création de la voie verte.

Ce dossier a été retenu dans le cadre du Plan Particulier pour la Creuse. La Communauté de Communes a reçu une proposition d'aide de la FNADT. Il faut dans un premier temps mener une étude. Il précise que sur ce tronçon existe quatre ouvrages d'art (3 ponts et 1 viaduc « Eiffel »).

Afin de mener à bien ce projet, une visite aura lieu sur une voie verte déjà créée (ex : en Saône et Loire)

Délib n°2019/01 - Demande de mise à disposition de l'emprise ferroviaire pour la création d'une voie verte Montluçon/Evaux-les-Bains

La ligne ferroviaire est actuellement suspendue par SNCF Réseau. Dans le cadre de la création de la voie verte entre Montluçon et Evaux-les-Bains, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, l'Agglomération de Montluçon et la Communauté de Communes doivent demander le déclassement de cette ligne et la mise à disposition de l'emprise ferroviaire.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité de demander à SNCF Réseau le déclassement de la ligne ferroviaire ainsi que sa mise à disposition en partenariat avec le PETR et l'agglomération de Montluçon.

➤ Etang de la Reyberie (Budelière)

L'étang de la Reyberie a une superficie d'environ 13 hectares d'eau. Celui-ci appartenait au Syndicat touristique « Chambon/Budelière/Evaux » et a été repris par l'ex EPCI Evaux-Chambon. Depuis plusieurs années, Monsieur Constantin et la Communauté de Communes ont conclu un bail de pêche pour un montant de loyer de 6 000 € par an. Le bail de pêche arrive à son terme. La Communauté de Communes doit définir le devenir de cet étang.

Monsieur Constantin fait savoir qu'il s'agit d'une opération déficitaire et demande de ne pas défigurer cet étang et par la suite d'y faire un bel aménagement.

Monsieur Papineau précise qu'au sein de l'EPIC, un groupe de travail a été missionné pour le secteur de la pêche. Le groupe pêche de l'EPIC souhaite développer les produits pêche et pour cela a identifié trois sites (l'Etang du Montet à Boussac-Bourg, Grands Champs à Gouzon et l'Etang de la Reyberie à Budelière).

Monsieur Henry rappelle qu'il y a urgence, c'est pourquoi la Communauté de Communes a rencontré l'Association Dynamique Pêche. Une suite sera donnée rapidement à ce dossier.

➤ Informations sur l'EPIC

- Le budget de l'EPIC est en cours de réalisation
- Projets : développer les projets existants, concrétiser les actions pour les sports de pleine nature (randonnée), organiser une fête (mettre en accent des loisirs de type randonnées...) fin juillet début août en lien avec les groupes de travail mis en place par l'EPIC
- 23 avril 2019 : lancement de l'appel à projet NOTT. Madame Sandrine Derville, Vice-Présidente du Conseil Régional en charge du Tourisme viendra sur notre territoire pour ce lancement. Un comité de pilotage devra être mis en place par l'EPIC.

➤ Panneaux « Relais Informations Services » (RIS)

Délib n°2019/02 - Convention relative au déploiement d'un réseau de panneaux « Relais Informations Services » (RIS) sur le Département de la Creuse

La Communauté de Communes Creuse Confluence souhaite installer des panneaux RIS sur 5 Communes (Chambon-sur-Voueize, Evaux-les-Bains, Gouzon, Lussat et Toulx Sainte Croix). Le recto du panneau sera consacré au Département et le verso à la Communauté de Communes.

Afin d'installer ces panneaux « Relais Informations Services » sur le territoire, la Communauté de Communes et le Conseil Départemental doivent conclure une convention d'une durée de 10 ans. Celle-ci définit notamment le financement de ces panneaux.

Le Conseil Départemental de la Creuse prendra en charge l'intégralité des frais de création, de pose et de maintenance. La CC Creuse Confluence participera aux coûts engendrés par l'opération : 2 500 € (soit 500 € par panneau).

Le projet de convention présenté est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Communautaire.

9- Communication : Président Mr Papineau

Les habitants de Creuse Confluence ont reçu la deuxième édition du bulletin dans les boîtes aux lettres. La Commission Communication s'est réunie la semaine dernière, celle-ci souhaite se professionnaliser en matière de communication, développer la communication en interne et externe. Le site internet est en cours de réalisation, une première ébauche a été envoyée par mail.

10- GEMAPI : Président Mr Beuze

➤ Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voueize

Monsieur Beuze fait savoir que le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voueize change de technicien rivière et que le Comité Syndical a élu son Président et ses deux Vice-Présidents.

- Présidente : Madame Catherine ROBY (CC Creuse Confluence)
- 1^{er} Vice-Président : Monsieur Michaël JOUANNETON (CC Creuse Confluence)
- 2^{ème} Vice-Président : Monsieur CONCHON (Commune d'Issoudun-Létrieux)

➤ Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse

Il rappelle la clé de répartition pour chaque EPCI intégrant ce Syndicat :

- CC Creuse Confluence : 51 %
- CC Porte de la Creuse en Marche : 41,5 %
- CC Monts et Vallées Ouest Creuse : 7,2 %
- CC Marche et Combraille en Aquitaine : 0,3 %

Le représentant titulaire de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine n'est autre que Madame le Maire de St Dizier-La-Tour, Madame Turpinat. Le suppléant est Monsieur René Roulant.

➤ Informations complémentaires

- Conventonnement avec la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest : l'étude sur l'expansion des crues prendra fin en juin 2020.

➤ Participations financières estimées

	<u>Année 2018</u>	<u>Année 2019</u>
Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse	36 014,00 €	54 000,00 €
Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voueize	22 039,00 €	35 000,00 €
Remboursement au Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse	1 277,95 €	
Remboursement au SIVOM Boussac-Châtelus	1 396,39 €	
CC Creuse Sud-Ouest		1 500,00 €
Haute Vallée du Cher		8 227,00 €
TOTAUX	60 727,34 €	98 727,00 €

Bassin de la Vienne avec le projet SAGE Creuse : les Maires ont reçu un document de Madame la Préfète qui sollicite une réponse concernant la cohérence de ce projet. Monsieur Beuze espère que les élus répondront à cette demande. A notre initiative, une délibération type a été adressée aux communes situées sur le bassin.

➤ **Taxe GEMAPI**

Monsieur Beuze rappelle qu'à la prise de la compétence GEMAPI, les attributions de compensation n'ont pas été impactées mais aussi que la taxe GEMAPI n'a pas été installée. Il fait savoir que la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine l'a mis en place pour un montant de 7,00 €.

11- Assainissement/SPANC : Président Mr Lesage

➤ Compte rendu de la Commission du 07 février 2019

○ *Projets 2019*

Monsieur le Président présente les investissements 2019 pour la partie Assainissement :

- Les projets 2018 sur les Communes de Viersat (travaux débuteront après les fouilles), Gouzon (problème de parcelles), Chambon-sur-Voueize (travaux en cours) et Boussac-Bourg sont reportés à l'année 2019 pour un montant d'environ 1 000 000 €.
- Etude de révision de zonage, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les Schémas Directeurs, les Schémas Directeurs, la Rue Gustave Gibard (Boussac), le lotissement (Boussac) et la Rue du Fort de la Motte à Chambon-sur-Voueize) pour un coût global de 516 000 €.

Il fait savoir qu'en 2019 sera lancé également quatre projets de travaux : deux tranches à Evaux-les-Bains, une à Boussac et une à Bétête. Ces projets feront l'objet de demandes de subventions à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et au Département (70% d'aides).

○ *Raccordements individuels au réseau d'assainissement collectif*

La Commission a décidé que les raccordements individuels seront tarifés au prix coûtant.

○ *Conventions individuelles*

Les conventions entre la Communauté de Communes et les Communes membres seront actualisées selon les bases transmises par les Communes sur le temps passé par les agents communaux au service Assainissement. Le montant total remboursé aux Communes est de 52 253 € au lieu de 68 407 €.

○ *Gestion des tarifs fuite*

Le tarif fuite sera pris en compte pour des fuites intervenant sur la canalisation d'eau potable ou le compteur d'eau (justification de réparation par une entreprise). La demande de tarif fuite sera exclue pour les problèmes liés aux installations sanitaires.

➤ Compte rendu de la rencontre avec EVOLIS 23

Monsieur Lesage rappelle que la Communauté de Communes a délégué la compétence « assainissement non collectif » au Syndicat EVOLIS 23 et ce à compter du 1^{er} janvier 2019. Il fait savoir que ce syndicat effectuera les contrôles, toutefois à ce jour, le service n'est pas encore mis en place. Un courrier sera envoyé au Syndicat pour qu'ils mettent en place le service comme initialement prévu (2 ETP sur le territoire).

Délib n°2019/15 - Tarification des travaux de raccordement individuel au réseau d'assainissement collectif

Pendant l'année 2018, les redevances forfaitaires de participation aux frais de branchement au réseau d'assainissement collectif étaient les mêmes qu'en 2017.

Pour harmoniser les pratiques concernant ce service, il est proposé d'appliquer, et ce à compter du 1^{er} janvier 2019, un tarif au coût réel des travaux de raccordement individuel au réseau d'assainissement pour toute nouvelle demande.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité de suivre la proposition de la Commission et donc d'appliquer un tarif au coût réel des travaux de raccordement individuel au réseau d'assainissement pour toute nouvelle demande d'un usager.

12- Sport et culture : Président Mr Henry

➤ Utilisation de la piscine

Monsieur le Président fait savoir qu'une rencontre a été organisée avec Monsieur Youri Desvillettes (maître-nageur à la piscine d'Evaux-les-Bains). Il organise des activités sportives au sein de la piscine Adolphe Dumery sans contrepartie à la Communauté de Communes.

Il a été informé que la Communauté de Communes, par le biais d'une convention, demandera la somme de 4,00 € par demi/journée d'utilisation étant donné le déficit sur ce budget, et sera applicable aux différents intervenants sur cette piscine.

Délib n°2019/16 - Convention de mise à disposition de la piscine Adolphe Dumery

Monsieur Henry demande à l'Assemblée de se prononcer sur le projet de convention présenté et le montant de 4,00 € par demi/journée.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la convention d'utilisation et la participation financière.

➤ Fonds de concours (Commune de Clugnat)

La Communauté de Communes a reçu une demande de fonds de concours d'un montant de 12 408,00 € (20% du montant HT) de la Commune de Clugnat pour la réalisation d'un city stade.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
	Montants
DETR	24 817 €
Conseil Départemental	5 000 €
CC Creuse Confluence (20% du montant total HT)	12 408 €
Commune de Clugnat	19 817 €
TOTAL COUT OPERATION HT	62 042 €

La demande de fonds de concours de la Commune de Clugnat pour la réalisation d'un city stade est acceptée à l'unanimité.

➤ Règlement d'attribution de subventions d'intérêt communautaire

Délib n°2019/17 - Modification du règlement d'attribution de subventions d'intérêt communautaire

Monsieur le Président fait savoir qu'il est nécessaire de modifier le règlement d'attribution de subventions d'intérêt communautaire. Les subventions à vocation économique seront désormais traitées par la Commission Développement Economique, la partie sur les manifestations « intergénérationnelles » est supprimée (car peu compatible) ainsi que le calendrier avec la date limite de dépôt des dossiers.

Il demande à l'assemblée de se positionner sur le nouveau règlement d'attribution de subventions d'intérêt communautaire.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les modifications sur le règlement présentées.

➤ Subventions

Délib n°2019/18 - Octroi de subventions aux associations

Les Associations « Les Marcheurs du Pays de Boussac » et « Le Moucheur Creusois » ont sollicité la Communauté de Communes pour bénéficier de subventions.

L'Association « Les Marcheurs du Pays de Boussac » va organiser, entre autre, une marche pour l'octobre rose (pour la lutte contre le cancer du sein) et demande une subvention d'un montant de 350 €.

Quant à l'Association « Le Moucheur Creusois », celle-ci a effectué une demande de subvention d'un montant de 20 000 €. Elle gère et effectue l'entretien du site intercommunal de Grand Champs. Elle doit faire face à la suppression des emplois aidés.

Les demandes de subventions de ces deux Associations sont acceptées à l'unanimité.

13- Environnement : Président Mr Henry

➤ Point travaux

Les travaux à la déchèterie de Parsac (plateforme « déchets verts ») ont débuté mi-janvier. Il est prévu qu'ils se terminent fin mars et ce avant la tonte.

La Commission réfléchit sur les modalités d'évacuation des déchets verts (ex : partenariat avec les agriculteurs...).

➤ Extension des consignes de tri

Monsieur Henry fait savoir que les Communautés de Communes Creuse Confluence, Marche et Combraille en Aquitaine, Creuse Grand Sud le SICTOM de Chénérailles effectuent une réflexion commune mais à ce jour ne sont pas dans la même logique.

Il précise qu'ils ont visité le centre de tri de Châteauroux (SICTOM), que celui-ci est très avancé sur l'extension des consignes de tri (depuis 20 ans). Ce centre peut prendre de nouveaux clients mais ne peut pas augmenter sa capacité à cause de l'emplacement (pas d'autorisation préfectorale).

➤ Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

Il fait savoir que la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) va connaître une forte augmentation (65 € en 2025). Actuellement, elle est à 17€/tonne pour 2019.

Pour Creuse Confluence l'augmentation représentera en 2025 un coût supplémentaire annuel de 236 000 € soit 172 000 € pour les ordures ménagères et 64 000 € pour les encombrants.

14- UDAF / E-Inclusion :

➤ UDAF

Monsieur Thomazon rappelle que l'UDAF effectue un diagnostic de territoire commandé par le Département. Ce diagnostic permettra de définir les difficultés rencontrées sur le territoire et de recenser les problèmes sociaux.

Il précise qu'il y a deux chargés de missions sur le territoire et qu'un maximum d'acteurs sont intégrés dans cette réflexion (habitants, associations, entreprises...).

➤ E-Inclusion 23

Une réflexion par le Département est menée sur la fracture numérique. Monsieur Thomazon rappelle que 13 à 14 millions de Français ne savent pas utiliser un ordinateur ou n'en possèdent pas.

A travers un pass numérique (chèques), les personnes pourraient bénéficier de formations sur le numérique. Ce pass de 10 € sera financé par le Conseil Départemental, les banques et les opérateurs téléphoniques.

15- Finances : Président Mr Malleret

Délib n°2019/19 - Paiement des dépenses d'investissement 2019 non prévues en 2018 avant le vote du budget primitif de 2019

Le Conseil Communautaire peut autoriser le Président de la Communauté de Communes à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019 dans les limites du quart des crédits inscrits budgétairement en 2018.

Monsieur Malleret propose de l'autoriser sur le budget principal et le budget annexe assainissement.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019 pour le budget principal et le budget annexe assainissement dans les limites du quart des crédits inscrits budgétairement en 2018.

Délib n°2019/20 - Subvention exceptionnelle Syndicat Mixte Fermé Est Creuse

Afin de bénéficier d'un début de trésorerie, les deux Communautés de Communes doivent verser une subvention exceptionnelle au Syndicat Mixte Fermé Est Creuse. Il est proposé à la Communauté de Communes Creuse Confluence de verser audit syndicat environ 60 000€ de subvention exceptionnelle.

La cotisation au Syndicat Mixte Fermé Est Creuse sera de 4,50 € par habitant au lieu de 7,00 € (Pays Combraille en Marche).

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le versement de cette subvention exceptionnelle au Syndicat Mixte Fermé Est Creuse.

Délib n°2019/21 - Effacement de dettes budget 40005 Assainissement

Délib n°2019/22 - Effacement de dettes budget 40003 Aménagement Logements

- Budget Assainissement : 269,50 €
- Budget Assainissement : 572,50 €
- Budget Aménagement de logements : 1 595,54 €

Monsieur Malleret demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur les effacements de dettes sur les budgets Assainissement et Aménagement de logements.

Les trois effacements de dettes présentés sont approuvés à l'unanimité par les membres de l'Assemblée.

Délib n°2019/23 - Attribution des indemnités de fonctions au Président et aux Vice-Présidents

Le Conseil Communautaire doit délibérer sur l'attribution des indemnités de fonctions au Président et aux Vice-Présidents puisqu'à compter du 1er janvier 2019, les indices sont revalorisés automatiquement en fonction des textes en vigueur.

- Indices :
 - Brut : 1027
 - Majoré : 830

Le Conseil Communautaire approuve les nouveaux indices, accepte que l'indemnité mensuelle représentant 100% du montant maximum de l'indemnité brute d'un Président et d'un Vice-président soit 48,75 % pour le Président et 20,63% pour les Vice-Présidents.

Délib n°2019/24 - Remboursement de charges à l'Association Evaux/Chambon Santé pour le paiement des factures de gaz

L'Association Evaux-Chambon Santé prend à sa charge le paiement des factures de gaz (entreprise primagaz) pour la MSP d'Evau-les-Bains.

En contrepartie, la Communauté de Communes remboursera à l'Association Evaux/Chambon Santé les charges de gaz, sur la base du montant des factures établies par l'entreprise Primagaz et fournies par l'Association.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les modalités de financement des factures de gaz pour la MSP d'Evau-les-Bains soit le règlement des factures par l'Association et le remboursement par la Communauté de Communes de celles-ci.

16- Autres

➤ Syndicat Mixte Fermé Est Creuse

Le Syndicat Mixte Fermé Est-Creuse déménagera dans les locaux de Chambon-sur-Voueize en Avril. Ils sont en cours de recrutement pour les volets TEPOS et contractualisation. Ils ont également accueilli un stagiaire pour la partie TEPOS.

Délib n°2019/25 - Transfert des conventions de mise en œuvre du Programme « TEPOS en Nouvelle-Aquitaine » des Communautés de Communes Creuse Confluence et Marche et Combraille en Aquitaine vers le Syndicat Mixte Fermé Est Creuse

Les Communautés de Communes Creuse Confluence et Marche et Combraille en Aquitaine doivent délibérer sur le transfert des conventions de mise en œuvre du Programme « TEPOS en Nouvelle-Aquitaine » au Syndicat Mixte Fermé Est Creuse. Le transfert prendra effet au 1^{er} mars 2019. Le Syndicat Mixte Fermé Est-Creuse prendra en charge le pilotage, l'animation et la gestion du programme TEPOS.

Afin que le Syndicat Mixte Fermé Est-Creuse puisse prendre en charge le pilotage, l'animation et la gestion du Programme « TEPOS en Nouvelle-Aquitaine », les membres du Conseil Communautaire acceptent à l'unanimité le transfert des conventions de mise en œuvre du Programme « TEPOS en Nouvelle-Aquitaine ».

➤ Ecoles

La prochaine Commission Ecoles aura lieu le 28 février 2019 à 18h00. Lors de cette réunion, les membres aborderont les points suivants :

- Proposition d'une fiche de poste (coordonnateur/trice du service écoles)
- Rédaction d'un projet de charte morale sur les modalités d'organisation du service écoles entre la Communauté de Communes et les Communes membres
- Présentation d'un projet de tableaux à compléter par la Commune (récapitulatif des dépenses de fonctionnement 2018 liées aux écoles)
- Circuit des mairies pour récupération du tableau (échanges entre la Communauté de Communes, le Maire et les secrétaires sur le fonctionnement de l'école)
- Echange sur le tableau de recensement du personnel travaillant aux écoles (service Ressources Humaines)

➤ Compétence Eau

La loi Notre du 07/08/2015 a inscrit le transfert obligatoire des compétences Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2020. Toutefois, la loi du 03 août 2018 assouplit ce dispositif. En effet, si les Communes membres de l'EPCI s'opposent au transfert de la compétence Eau (minorité de blocage) alors celui-ci ne se fera qu'en 2026. La Communauté de Communes transmettra un modèle de délibération à chaque mairie et les Conseils Municipaux devront délibérer avant le 1^{er} juillet 2019.

➤ Location d'un local

Délib n°2019/26 - Convention de location d'une partie de locale Association Avicole

L'association des aviculteurs creusois a sollicité la Communauté de Communes pour la location d'une partie d'un bâtiment communautaire pour le stockage de cages à poules.

Monsieur le Président propose de louer 130m² du bâtiment communautaire pour la somme de 400 € par an, permettant ainsi de pérenniser les expositions avicoles qui ont lieu deux fois par an sur le territoire boussaquin.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la convention de location présentée.

➤ Informations complémentaires

- Monsieur Beuze fait savoir à l'Assemblée que le Conseil d'Administration du Crédit Agricole aura lieu le 27 février à Guéret. Si des élus souhaitent y participer, il suffit de s'inscrire.
- Prochaines réunions :
 - Conseil Communautaire : 27 mars 2019 (Vote des Comptes Administratifs et le DOB)
 - Commission Assainissement : 06 mars 2019 à 9h30 au siège de la Communauté de Communes
 - Abbaye de Prébenoit : Une rencontre aura lieu prochainement

La séance est levée à 21h14.